

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.16

**Avances sur subventions 2025 aux Associations de la Commune de Marmande,
au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.**

Afin de ne pas perturber la trésorerie des associations, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EPA Cité de La Formation Marmande qui perçoivent chaque année une subvention municipale dont le versement ne pourra intervenir en 2025 qu'après réunion des commissions respectives, il est proposé de verser un acompte égal à 30% de la subvention versée l'année précédente aux organismes suivants :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| ✕ Beyssac Beaupuy Marmande(BBM) | ✕ NUITS LYRIQUES |
| ✕ CLUB CYCLISTE MARMANDE 47 | ✕ SYMPHONISTES D'AQUITAINE |
| ✕ FOOTBALL CLUB MARMANDAIS | ✕ CCAS |
| ✕ MR POWER | ✕ EPA CITE DE LA FORMATION MARMANDE |
| ✕ RAQUETTE | ✕ USM RUGBY |

Le versement dudit acompte est assujetti à une demande écrite de l'organisme.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Autorise

Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux associations, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Professionnelle Marmande, avant la réunion des différentes commissions, un acompte égal à 30% de la subvention versée en 2024 aux organismes suivants :

- BEYSSAC BEAUPUY MARMANDE (BBM)
- CLUB CYCLISTE MARMANDE 47
- FOOTBALL CLUB MARMANDAIS
- MR POWER
- RAQUETTE MARMANDAISE
- USM RUGBY
- NUITS LYRIQUES
- SYMPHONISTES D'AQUITAINE
- CCAS
- EPA CITE DE LA FORMATION MARMANDE

Précise

que ces crédits seront prélevés sur le Budget 2025 – nature 65748

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER

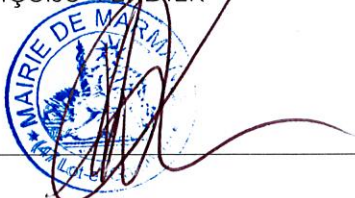


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

